

## AVENANT N° 5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

**Entre :**

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par la directrice des sports,  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **Fédération française de hockey**  
représentée par son président, **Monsieur Olivier MOREAU**  
désignée ci-dessous par la fédération,  
Numéro de Siret : 78440610000031

### **PREAMBULE :**

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

### **COMPLEMENT :**

*Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;*

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

### **ARTICLE 1 : Objectifs particuliers**

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.

Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

0.7.

## **ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

## **ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 638 939 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 293 660 €, le solde restant s'élève à 345 279 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **105 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 743 939 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **1 062 684 €.**

Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

## **ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

  
LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE DE HOCKEY

Fait à Paris le

- 9 JUIN 2017

LA DIRECTRICE DES SPORTS

La directrice des sports

Laurence LEFEVRE

07/06/2017  
VISE LE 07/06/2017 DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ.21.0.126.5104

<sup>1</sup> –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2016		2019		2021	
		Réalisés	Cibles	Réalisés	Cibles	Réalisés	Cibles
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires		15945	18000	16764	18000	20000	20000
Nombre de licences		20862	19500	24144	19500	22000	22000
Nombre total de licences et d'ATP		36827	37500	40908	37500	42000	42000
Nombre et taux de licences féminines		3785 (23,74%)	5000 (27,76%)	4440 (26,49%)	5000 (27,76%)	6000 (30%)	6000 (30%)
Nombre et taux de licences en ZUS		(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Nombre de clubs accueillant des personnes de 14 à 20 ans		2919 (18,31%)	0	2828 (16,86%)	0	0	0
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives		15	18	0	18	20	20
Solidité financière		-36,33	0	0	-19,0 %	-9,0 %	-9,0 %
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives		14	13	14	13	12	12
Rang sportif de la France		14	13	14	13	12	12
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs		53,19%	50%	55,1%	50%	80%	80%
Taux de suivi médical complet - SHN		100%	50%	100%	50%	100%	100%
Taux de suivi médical complet - Espoirs		6	0	6	0	0	0
Emplois d'avenir		6	0	6	0	0	0
Nombre d'emplois d'avenir		6	0	6	0	0	0
Lettres de missions signées dans CTS-Web		14 (100%)	13 (92,86%)	13 (92,86%)	13 (92,86%)	13 (92,86%)	13 (92,86%)
Nombre et taux de lettres de missions signées		14 (100%)	13 (92,86%)	13 (92,86%)	13 (92,86%)	13 (92,86%)	13 (92,86%)
Taux de lettres de missions signées		14 (100%)	13 (92,86%)	13 (92,86%)	13 (92,86%)	13 (92,86%)	13 (92,86%)
Objectifs partagés		N°		N°		N°	
Objectif	Indicateur	Réalisés	Cibles	Réalisés	Cibles	Réalisés	Cibles
Développer et professionnaliser les organes déconcentrés et particulièrement les départements afin d'impulser une pratique locale	Nombre de conventions FFH-Lignes régionales	10	15	10	15	16	16
Développer l'accueil des publics cibles	Nombre de Pass Hockey Scolaires et Universitaires	16540	18000	16242	18000	20000	20000
Développer l'accueil des publics cibles	Nombre de Pass Hockey Mix Hockey	1654	1500	3790	1500	2000	2000
Dans le cadre du PES, améliorer la place des équipes de France lors des compétitions de référence	Classement féminin de l'année	24	17	24	17	16	16
Dans le cadre du PES, améliorer la place des équipes de France lors des compétitions de référence	Classement masculin de l'année	14	11	14	11	10	10
Renforcer les dispositifs d'entraînement du PES	% des athlètes -18 ans et -21 ans en structures validées du PES	72%	80%	65%	80%	85%	85%
Former les acteurs du développement fédéral	Nombre d'animateurs et d'entraîneurs professionnels formés	127	50	202	50	55	55
Améliorer la situation financière	Fonds propres	-137644	-96570	-137644	-96570	-46670	-46670
Améliorer la situation financière	Montant des ressources propres (hors manit)	1145710	1050000	1145710	1050000	1085000	1085000
Améliorer la situation financière	Montant des partenariats financiers	10450	120000	10450	120000	130000	130000
Améliorer la situation financière	% du budget (hors manit) couvert par des recettes propres	62,01%	54,40%	62,01%	54,40%	54,85%	54,85%
Développer la présence à l'International pour renforcer le rayonnement de la France	Nombre d'élus dans les instances internationales	5	6	5	6	7	7
Dans le cadre du PES, préparer la relève pour les objectifs 2020	Classements européens des -21 ans Filles et Garçons (moyenne)	4	4	4	4	4	4
Dans le cadre du PES, préparer la relève pour les objectifs 2020	Classements européens des -18 ans Filles et Garçons (moyenne)	7	4	8	4	4	4

6.7.

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique Améliorer la situation financière	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
<b>Action 1</b>	30 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Structure fédérale	30 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
<b>Former les acteurs du développement fédéral</b>	30 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
<b>Action 1</b>	20 000 €	11 000 €	7 000 €	13 000 €
Structure fédérale	6 000 €	5 000 €	5 000 €	1 000 €
<b>Action 4</b>	14 000 €	5 000 €	5 000 €	1 000 €
Professionnalisation de l'activité	7 000 €	6 000 €	2 000 €	12 000 €
Formations fédérales	7 000 €	3 000 €	1 000 €	6 000 €
<b>Développer l'accueil des publics cibles</b>	7 000 €	3 000 €	1 000 €	6 000 €
<b>Action 1</b>	48 500 €	36 000 €	30 000 €	18 500 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	48 500 €	36 000 €	30 000 €	18 500 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	34 000 €	23 000 €	17 000 €	17 000 €
<b>Dans le cadre du PES, améliorer la place des équipes de France lors des compétitions de référence</b>	14 500 €	13 000 €	13 000 €	1 500 €
<b>Action 1</b>	565 700 €	360 000 €	330 000 €	235 700 €
Programmes d'échanges internationaux	32 200 €	10 000 €	10 000 €	22 200 €
<b>Action 2</b>	32 200 €	10 000 €	10 000 €	22 200 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	533 500 €	350 000 €	320 000 €	213 500 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	346 000 €	255 000 €	225 000 €	121 000 €
<b>Dans le cadre du PES, améliorer la place des équipes de France lors des compétitions de référence</b>	187 500 €	95 000 €	95 000 €	92 500 €
<b>Action 2</b>	260 000 €	189 000 €	189 000 €	71 000 €
Aides personnalisées (AP)	260 000 €	189 000 €	189 000 €	71 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	105 000 €	105 000 €	105 000 €	0 €
<b>Dans le cadre du PES, préparer la relève pour les objectifs 2020</b>	155 000 €	84 000 €	84 000 €	71 000 €
<b>Action 2</b>	235 000 €	130 000 €	130 000 €	105 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	235 000 €	130 000 €	130 000 €	105 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	40 000 €	32 000 €	32 000 €	8 000 €
<b>Action 3</b>	195 000 €	98 000 €	98 000 €	97 000 €
Prévention dopage	195 000 €	98 000 €	98 000 €	0 €
<b>Renforcer les dispositifs d'entraînement du PES</b>	71 000 €	55 600 €	42 939 €	28 061 €
<b>Action 2</b>	71 000 €	55 600 €	42 939 €	28 061 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	71 000 €	55 600 €	42 939 €	0 €
<b>Action 3</b>	20 600 €	7 939 €	7 939 €	28 061 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	20 600 €	7 939 €	7 939 €	12 661 €
Accompagnement sanitaire préventif	50 400 €	35 000 €	35 000 €	15 400 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 230 200 €</b>	<b>796 600 €</b>	<b>743 939 €</b>	<b>486 261 €</b>

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

105 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

638 939 €

0.7.



### Coordonnées bancaires

Banque **30056** Guichet **00942** N° de compte **09420001864 24**

IBAN **FR76 3005 6009 4209 4200 0196 424**  
International Bank Account Number  
BIC **CCFRFR33**

Bank Identifier Code  
Domiciliation **HSBC FR BBC NORD**

**FEDERATION FRANÇAISE DE HOCKEY**  
**TOUR GALLIENI 2**  
**36 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE**  
**93170 BAGNOLET**

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements et prélèvements).

This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfers and direct debits).

Coordonnées bancaires